

# PROJET PEDAGOGIQUE

Un projet pédagogique est constitué de l'ensemble des intentions éducatives (finalités, buts) que poursuit le Pouvoir Organisateur dans le cadre de l'accueil des enfants au sein des centres de vacances.

Le Pouvoir Organisateur du présent projet pédagogique est l'Administration Communale de Remicourt, Rue Nouvelle Percée 5 à 4350 Remicourt. Il est représenté par l'échevin de la jeunesse et des stages, Monsieur Bernard Bonnechère.

Le projet pédagogique :

- Rencontre les missions dévolues aux centres de vacances (développement physique, créativité, intégration sociale, participation et citoyenneté)
- Fixe les objectifs particuliers poursuivis
- Développe les méthodes et les moyens pour y parvenir

Références légales :

- Décret du 17 mai 1999 du Gouvernement de la Communauté française, relatif aux centres de vacances
- Décret du 30 avril 2009 modifiant le décret du 17 mai 1999 du Gouvernement de la Communauté française, relatif aux centres de vacances
- Arrêté du 17 mars 2004 déterminant certaines modalités d'agrément et de subventionnement des centres de vacances
- Arrêté du 27 mai 2009 modifiant l'arrêté du 17 mars 2004 déterminant certaines modalités d'agrément et de subventionnement des centres de vacances
- Arrêté du 27 mai 2009, relatif aux formations des animateurs et des coordinateurs de centres de vacances, à l'habilitation des organismes de formation, à l'homologation des brevets, aux équivalences et à la commission d'avis relative à la formation

L'accueil exercé au sein du centre de vacances de la commune de Remicourt tient compte de ces références légales.

## ➤ Centre de vacances

Le centre de vacances de la commune de Remicourt est un service d'accueil d'enfants de 2,5 ans à 12 ans, non résidentiel, pendant les vacances scolaires. Il est encadré par une équipe d'animation qualifiée (dont la coordinatrice est Mademoiselle Sylvie Masy) et qui a pour mission de contribuer à l'encadrement, l'éducation et l'épanouissement des enfants pendant les périodes de congés scolaires.

Le centre de vacances regroupe les stages et les plaines de jeux.

## ➤ Historique du milieu d'accueil

Depuis la fin des années 1980, l'Administration Communale de Remicourt organise des plaines de jeux actives la dernière semaine du mois de juillet et la première semaine du mois d'août.

Jusqu'en 2001, les plaines se déroulaient à l'école maternelle de Hodeige.

Afin de répondre à de nombreuses interpellations des familles concernant la garde des enfants pendant les congés scolaires, l'Administration Communale de Remicourt a décidé de créer, en décembre 2002, un stage de Noël.

Les parents ont cependant émis le souhait d'accéder à un service plus complet sur la commune de Remicourt.

Le Pouvoir Organisateur a décidé de répondre à cette demande en développant une politique d'accueil pendant les congés scolaires.

Ne désirant pas se limiter à une simple surveillance des enfants, l'Administration Communale a centré son action sur les stages à thème, avec des activités telles que bricolage, cuisine, sport, jeux...

Le succès rencontré a conforté l'action de la commune qui maintient sa politique d'organisation de stages et de plaines de jeux actives pendant les congés scolaires.

### ➤ **Organisation**

L'Administration Communale de Remicourt gère l'encadrement et contribue à l'éducation et l'épanouissement général de l'enfant pendant les congés scolaires.

L'Administration Communale souhaitait répondre à la demande croissante des parents, en offrant à leur(s) enfant(s), un accueil de qualité et un encadrement compétent. Il y règne néanmoins une ambiance chaleureuse (sans oublier qu'il s'agit de vacances !), avec pour objectif de répondre aux besoins des enfants et assurer leur bien-être.

### ➤ **Public accueilli**

Les stages sont organisés, lors de chaque période de vacances scolaires, pour les enfants de 2 ans ½ à 12 ans habitant ou non sur le territoire de la commune de Remicourt, fréquentant ou non une école de l'entité.

L'accès au centre de vacances est ouvert à tous les enfants sans discrimination politique, philosophique, sociale, idéologique, raciale, culturelle, géographique ou autre. Aucune distinction, aucune priorité n'est donnée.

Le centre de vacances est également ouvert aux enfants à besoins spécifiques ; ils peuvent être accueillis après une rencontre avec les responsables de l'enfant et la coordinatrice du centre : quel projet pour l'enfant, quelles sont les attentes et les besoins de chacun (enfants, parents, animateurs),... Ceci afin de permettre à l'enfant de trouver sa place au sein du groupe,...

Pour organiser un stage, le nombre d'enfants minimum inscrits est fixé à 15.

### ➤ **Philosophie**

Notre idéal est de rassembler tous les enfants sans distinction en promouvant les valeurs d'égalité, de solidarité, de respect et de tolérance.

Le temps des vacances est un temps de ressourcement et de récréation. Le plaisir, la découverte et l'amusement y ont une place primordiale.

Chaque enfant est une personne à part entière.

Le centre de vacances est un lieu où l'enfant est placé au centre de la relation, dans le respect de ce qu'il est, de ses aspirations et de ses désirs ; ce qui implique que chacun y ait sa place sans restriction de milieu social, culturel, ethnique...

L'enfant est au centre de ses loisirs et a droit à un cadre sécurisant adapté à ses besoins.

Le respect des choses et des personnes est une valeur importante de la vie en groupe. Les stages de vacances offrent une véritable expérience de vie en communauté.

Les vacances sont l'occasion de partir à la découverte des autres, dans un esprit d'ouverture et de collaboration.

Le bien-être de l'enfant se construit de manière sociale, physique et culturelle.

Nos fondements et finalités résident dans l'écoute de l'enfant et de ses besoins mais aussi l'écoute de son entourage direct.

La communication est une valeur importante qui garantira un accueil adapté et de qualité offrant à chaque enfant les éléments indispensables à son bon développement.

Les stages offrent également un espace de citoyenneté et de responsabilités aux jeunes qui encadrent et animent les enfants.

## ➤ **Objectifs**

- ✓ **Contribuer à l'encadrement, l'éducation et l'épanouissement des enfants pendant les périodes de congés scolaires**  
→ Procurer de la détente et du bien-être aux enfants durant les vacances.

L'essentiel se situe au niveau de l'épanouissement et non à l'obtention des résultats.

Le centre de vacances est un lieu éducatif avec son encadrement qualifié attentif aux besoins des enfants tenant compte du projet pédagogique.

Un centre de vacances doit être considéré comme un temps d'accueil global, qui se construit à partir d'un projet intégré où toutes les facettes de l'accueil sont considérées.

Les moments de la vie quotidienne sont des temps essentiels pour favoriser le bien-être, l'intégration et la prise en compte de chaque enfant.

- ✓ **Favoriser le développement physique de l'enfant, selon ses capacités, par la pratique du sport, des jeux ou d'activités de plein air**  
→ Pratique sportive, jeux collectifs, ballades, excursions... permettent à l'enfant de se défouler, de prendre conscience de son corps et de ses capacités.

Les activités de plein air permettent à l'enfant de profiter de plus de liberté de mouvement, pour se défouler et pour découvrir de nouveaux endroits.

A l'extérieur, les enfants ont également l'opportunité de vivre des expériences dans la nature, de découvrir et d'être sensibilisé à l'environnement et d'en tirer une connaissance pratique.

✓ **Favoriser la créativité de l'enfant, son accès et son initiation à la culture dans ses différentes dimensions, par des activités variées d'animation, d'expression, de création et de communication**

→ La créativité amène à imaginer, construire, penser, découvrir de nouvelles idées, de nouveaux objets, de nouvelles solutions en associant de manière originale des choses existantes.

Chacun est créatif à sa façon et développe cette faculté différemment. La créativité est présente dans tous les aspects de la vie, dans tous les domaines.

En centre de vacances, il existe une multitude de moyens pour développer la créativité ; on ne se limite pas simplement à des ateliers d'expression manuelle. Le cadre général dans lequel les enfants évoluent est déterminant pour développer leur créativité, pour autant qu'ils bénéficient de temps et d'une certaine liberté. Un enfant acteur de son projet met en scène et crée en fonction de ses propres motivations.

L'animateur peut tant faire bénéficier les enfants de sa propre créativité que mettre en place les conditions favorables au déploiement de la créativité des enfants.

L'initiation à la culture ne se limite pas à la pratique d'activités artistiques ou à des visites culturelles. On pense aussi à l'accès aux livres, l'expression corporelle, l'approche des arts, la manière dont on vit, joue, salue... ici et ailleurs.

✓ **Favoriser l'intégration sociale de l'enfant dans le respect des différences, dans un esprit de coopération et dans une approche multiculturelle**

→ S'intégrer signifie se sentir bien dans un groupe, se sentir reconnu et respecté dans ses différences et avoir envie de participer à la vie en groupe.

Favoriser l'intégration sociale passe par un travail de mixité des publics. Il s'agit aussi de permettre aux enfants de se rencontrer autrement et d'apprendre les uns des autres.

L'ouverture aux différences passe par la rencontre et l'accueil de l'autre tel qu'il est ainsi que par le vivre ensemble. Les animateurs sensibilisent aussi les enfants aux notions de respect et de non stigmatisation, en commençant par donner eux-mêmes l'exemple.

On entend par différence : fille/garçon, physique, handicap, culture...

Un esprit de coopération se décline par un esprit solidaire entre les participants. L'objectif est de susciter chez les enfants des comportements qui tiennent compte du collectif, qui sont empreints du sens des autres et du groupe.

Du temps est donné pour les jeux de coopération, d'entraide, de solidarité, projets collectifs... Les jeux qui encouragent la concurrence, l'individualisme et la compétition sont limités.

L'approche multiculturelle consiste à s'ouvrir à l'autre, de façon non discriminatoire, en visant à assurer une égalité de traitement des enfants, quelles que soient leurs caractéristiques personnelles et familiales. Il s'agit aussi d'une démarche identitaire qui vise à favoriser l'expression des particularités des diverses cultures, dans un but de compréhension réciproque et de renforcement des liens sociaux et culturels. L'idée est aussi de dépasser les stéréotypes culturels pour prendre conscience des appartenances multiples de chaque individu et des richesses qui y sont liées.

✓ **Favoriser l'apprentissage de la citoyenneté et de la participation**

→ Faire prendre conscience aux enfants qu'ils sont chacun les membres d'un groupe, d'une commune, d'un pays... et que dans chacune de ces entités, des décisions se prennent, des projets se réalisent qui ont des conséquences pour la collectivité. Susciter auprès d'eux l'envie de prendre une part active à ces projets, en exprimant leurs idées, en s'y impliquant concrètement, en évaluant et en entendant le point de vue de chacun.

Entamer des démarches pour donner un rôle réel aux enfants dans les prises de décisions ou à propos des sujets qui les concernent. Favoriser l'expression de leur opinion et faire en sorte que cette opinion soit prise en compte : ceci peut s'exprimer au quotidien par la rédaction collective d'une charte fixant les règles de fonctionnement, par l'acceptation de la non-participation d'un enfant à une activité, par l'évaluation collective d'une activité...

La participation des enfants et leur intégration seront favorisés par l'importance donnée au lien entre les animateurs et les enfants. L'animateur prendra le temps de discuter, bavarder avec les enfants et ceux-ci auront la possibilité d'exprimer leur ressenti, leurs envies.

Les moments d'évaluation collective... incitent également à la participation des enfants.

La participation des enfants est aussi renforcée par la prise en compte de leur avis.

Pour soutenir les initiatives venant des enfants, le temps des vacances doit être considéré comme un temps de liberté véritablement exercé et non comme un temps de contraintes arbitraires et de conformation aux désirs des adultes.

La participation des enfants renforce leur autonomie, leur capacité de prendre leur vie en main et de se réaliser pleinement.

✓ **Respect des convictions idéologiques, philosophiques ou politiques des enfants et des parents**

→ Les convictions religieuses, philosophiques et politiques des enfants et de leur famille doivent être respectées.

✓ **S'engager à proposer des activités variées favorisant la participation de tous, dans une optique d'éducation permanente et/ou non formelle, exclusive de toute forme d'offre d'animation spécialisée. Les activités doivent être considérées comme des moyens pour atteindre les objectifs des centres de vacances, elles ne peuvent être considérées comme des fins en soi dans le but d'une recherche d'acquisition de savoirs et de performances**

→ Il est possible d'apprendre à tout moment, en tout lieu et à tout âge. Pas seulement à l'école.

Une distinction est faite entre l'éducation formelle (durant la scolarité obligatoire) et l'éducation permanente et/ou l'éducation non formelle. Cette dernière fonctionne sans validation et en faisant prévaloir l'échange, l'initiative et l'égalité entre les participants. Elle considère également que chaque acteur/enfant a des compétences et que ce potentiel peut être une ressource pour le groupe.

Dans le centre de vacances, on considérera l'éducation non formelle comme :

- Volontaire
- Accessible à tous
- À visée éducative
- Participative et centrée sur les participants
- Visant l'acquisition de capacités préparant à la vie et à une citoyenneté active
- Fondée sur une approche globalement collective mais qui tient compte de chaque enfant
- Globale et structurée
- Fondée sur l'action et l'expérience, à partir des besoins des participants

Le sport et l'art, comme d'autres disciplines, peuvent être utilisés comme des moyens pour parvenir aux objectifs du centre de vacances.

## ➤ **Infrastructure**

Les stages et les plaines de jeux sont organisés à l'école communale de Remicourt, rue Jules Mélotte 15 à 4350 Remicourt. Les bâtiments, l'infrastructure et le mobilier sont en adéquation avec l'âge des enfants. Ce cadre permet à chaque enfant de vivre des activités sécurisées à l'intérieur comme à l'extérieur. Le site offre une grande polyvalence.

### ✓ **Les locaux**

- Une salle de gymnastique
- Un réfectoire avec coin cuisine
- Un vestiaire des classes maternelles
- Le hall d'entrée
- Un accès à la bibliothèque
- Les sanitaires (wc, lavabos)
- Une salle obscure
- Une classe maternelle avec le local pour la sieste et les sanitaires adaptés aux plus petits

### ✓ **L'espace extérieur**

Un parc communal comportant :

- Un parcours santé
- Un parcours VTT
- Un terrain multisports
- Une plaine de jeux
- Des espaces verts

## ➤ **Thématique d'animation**

Pour chaque stage, en lien avec le présent projet pédagogique, l'Administration Communale de Remicourt opte pour une thématique spécifique.

Le thème est le fil conducteur qui peut aider à lier les grandes activités entre elles ou à structurer la vie quotidienne par des rituels.

Les animateurs soutenus par la coordinatrice sont soucieux de réfléchir au sens du thème et des activités qu'ils proposent. Un thème contribue mais ne fait pas toute la qualité de l'animation. Il est exploité pour les bricolages, les décorations, les activités, les relations. Il crée une ambiance dynamique et sympathique qui peut inciter les enfants à entrer dans un univers imaginaire.

L'équipe d'animation met des outils en place pour assurer au maximum la participation active des enfants dans l'animation.

Pour certains stages, un goûter de clôture au cours duquel une activité a lieu, en rapport avec le thème choisi, en présence des parents, constitue un aboutissement.

### ➤ **Accueil pour chacun**

Le centre de vacances est un espace de vie où l'enfant peut se sentir important aux yeux des adultes qui prennent soin de lui, où il peut prendre des initiatives, participer à la vie collective en donnant son avis, se sentir accepté et valorisé dans le groupe où il vit des expériences diversifiées.

Les conditions de continuité et de stabilité dans le cadre de vie sont nécessaires. C'est le lieu d'accueil qui s'adapte aux besoins des enfants accueillis et non l'inverse. D'autant plus lorsque l'on accueille des enfants à partir de 2,5 ans ou en situation de handicap.

Un enfant a besoin de sécurité physique et affective pour s'épanouir et continuer à s'investir dans l'environnement, dans les activités et dans les relations avec les adultes et les autres enfants. L'enfant peut éprouver cette sécurité au travers de l'aménagement de l'espace et des relations avec l'équipe d'animation. La relation de confiance et le sentiment de sécurité se construisent jour après jour au travers des contacts avec un adulte qui apporte au bon moment une réponse ajustée, répétée et stable à ses besoins. Des repères fiables, des personnes de référence et des limites fourniront à l'enfant la structure qui l'aidera à se sentir en sécurité.

### ➤ **Accueil des enfants en situation de handicap ou ayant des besoins spécifiques**

L'enfant en situation de handicap ou ayant des besoins spécifiques est d'abord un enfant. Comme tous les enfants, il a ses envies, ses projets, ses compétences, ses joies et ses peines, son sens de l'humour, sa manière de s'attacher, de vivre en groupe. Lui aussi a envie de vacances épanouissantes.

Cette expérience d'accueil doit se préparer minutieusement.

Une rencontre avec les parents, l'enfant et l'équipe d'encadrement est organisée pour rassurer tout le monde : tant les parents que l'équipe d'animation et l'enfant lui-même afin de se connaître avant de débiter la grande aventure. Avant l'accueil de l'enfant, cette rencontre permet de chercher ensemble les clés pour la prise en charge.

Après examen de la situation, il peut cependant arriver que dans certains cas (besoins trop spécifiques, pas d'aménagements...), l'accueil ne puisse être envisagé dans le centre. Dans ce cas, d'autres pistes seront proposées aux parents.

Des activités peuvent demander une adaptation particulière. L'équipe d'animation fera en sorte d'opter pour des activités auxquelles chacun peut prendre part en prenant en compte les compétences et les attentes de tous.

### ➤ **Organisation temporelle**

Un accueil est prévu de 7h30 à 9h et de 16h à 17h30 sans modification tarifaire.

Les activités proposées débutent à 9h et se terminent à 16h.

7h30 → 9h :	Accueil
9h → 10h :	Activités
10h → 10h30 :	Collation
10h30 → 11h :	Temps libre
11h → 12h :	Activité
12h → 12h45 :	Dîner
12h45 → 13h30 :	Temps libre / sieste
13h30 → 15h30 :	Activités / sieste
15h30 → 16h :	Goûter
16h → 17h30 :	Temps libre

Chaque journée commence par le même rituel d'accueil. Les collations et le dîner sont servis chaque jour à la même heure de manière à instaurer des repères pour les enfants.

### ➤ **Temps de l'accueil**

L'accueil se fait dans un climat serein pour l'enfant et ses parents, afin de faciliter la séparation et l'adaptation à cet environnement nouveau.

L'équipe d'animation accueille les enfants et les parents. Ce moment de première rencontre est l'occasion d'échanger ensemble.

L'accueil se veut convivial. L'enfant peut librement agir dans un espace sécurisé.

Lors des périodes d'accueil, le matin ou le soir, la coordinatrice, les animateurs et les parents pourront être en contact. Ceux-ci peuvent également profiter de ce moment pour donner l'un ou l'autre renseignement concernant leur(s) enfant(s).



La coordinatrice prend soin de transmettre les informations à l'ensemble de l'équipe.

L'équipe d'animation est aussi à l'écoute des enfants.

Pendant le centre de vacances, l'enfant est accueilli individuellement.

Durant cette période, des livres et des jeux sont librement mis à disposition des enfants.

Etant donné l'horaire presté par les animateurs, les parents pourront être en contact le matin et le soir avec un animateur qui s'est occupé de leur enfant et qui pourra soit transmettre les informations nécessaires, soit raconter la journée.

### ➤ **Activités**

L'équipe d'encadrement est soucieuse de respecter le rythme naturel de l'enfant, surtout pour les plus petits.

Pour l'accueil du matin et/ou du soir, l'enfant a la possibilité de choisir l'activité libre qu'il souhaite (jeux de société, lecture, repos, coloriage...).

Les activités proposées, lors des stages, sont des bricolages, jeux, sports, recettes culinaires... Pour les plaines, des activités sportives (piscine...), culturelles (visite de musée, d'exposition...), récréatives ou ludiques (visite d'un domaine, animation Intradel...) sont organisées afin d'offrir aux enfants une autre ouverture au monde.

En cas de beau temps, les activités de plein air sont privilégiées.

Les activités sont variées et choisies pour chaque groupe en fonction de l'âge, des capacités et des compétences des enfants.

Trois groupes sont prévus :

- De 2 ans ½ à moins de 6 ans
- De 6 à 8 ans
- De 9 à 12 ans

Selon les activités proposées, des sous-groupes ou des regroupements peuvent être prévus.

Un programme d'activités varié et adapté à l'âge des enfants est proposé tout au long de la semaine par l'équipe d'animation. Ce programme ne constitue qu'un canevas et s'adapte tout naturellement aux circonstances, aux attentes et aux désirs.

Pour les plaines de jeux, le planning des excursions est donné le premier jour de la semaine. Il est modifiable en fonction des conditions météorologiques. Pour ces activités, il est parfois demandé aux enfants d'arriver plus tôt afin de leur mettre à chacun un signe distinctif (foulard) et un badge reprenant les coordonnées du centre de vacances.

Le premier jour de chaque stage a lieu une activité plus particulière. Celle-ci se fait en grand groupe puis en deux groupes (les moins de 6 ans et les plus de 6 ans), de façon à présenter chaque animateur à l'ensemble des enfants. Chaque enfant sait ainsi qui est l'animateur de chaque groupe et il ne se retrouve pas en face d'inconnus. Ainsi, il est rassuré.

Les activités rencontrent les différents besoins des enfants : développement physique, sensoriel, de la personnalité, de la créativité, du sens pratique et social. Afin d'être dans la vie de tous les jours un citoyen responsable, critique, actif et solidaire.

Les enfants peuvent y grandir en conjuguant plaisir et initiative, exploration et relation.

Lors des bricolages, des activités manuelles ou culinaires, les enfants ont le choix d'y participer ou non. Les enfants ne désirant pas prendre part à l'activité s'occupent librement (dessin, coloriage, jeux de société, puzzle...).

Lors des activités sportives ou de psychomotricité, les enfants prennent part à la décision du type de sport ou de jeux qu'ils veulent pratiquer, sauf pour les séances d'initiation à un sport particulier (mini-hockey, tennis, badminton...).

Les moments de pure détente ne sont pas oubliés.

Pendant les temps libres, les enfants peuvent utiliser du matériel sportif (ballons, cerceaux, raquettes...) s'ils en font la demande.

Les sollicitations des enfants seront intégrées aux activités selon les possibilités.

Pour les petits, un local sieste est prévu.

L'environnement local pourra être exploité à travers des promenades ou des grands jeux comme par exemple des jeux de pistes à travers le village.

### ➤ **Temps libres**

Les journées en centre de vacances alternent des temps d'activités structurées et des temps libres. Ceux-ci ne sont pas des temps morts mais des moments qui permettent à l'enfant de souffler et de gérer ses propres envies.

Les temps libres font partie des temps d'animation durant lesquels les animateurs sont présents.

L'organisation doit permettre à tous de garder un rythme de vacances.

Dans ce cadre, la sieste des plus jeunes est organisée pour respecter les besoins et le rythme de chaque enfant. Cependant celle-ci n'est pas imposée.

### ➤ **Encadrement (moyens humains)**

Les animateurs sont choisis parmi une réserve de recrutement, constituée après un appel à candidature. Les candidats doivent avoir dix-sept ans minimum accomplis au moment de l'engagement et être de bonne vie et mœurs.

Les animateurs sont de préférence des personnes qui ont une expérience en animation d'enfants : accueillantes extrascolaires, instituteurs, éducateurs, animateurs reconnus, étudiants de sections pédagogiques...

Des étudiants sont aussi engagés mais ils sont alors encadrés par des personnes plus expérimentées.

Les animateurs sont désignés par le Collège Communal en respectant les normes d'encadrement souhaitées par l'ONE. En plus de ces animateurs, une coordinatrice de centre des vacances est désignée.

L'encadrement est assuré par la coordinatrice et des animateurs compétents, en nombre suffisant et acteurs du projet d'accueil.

Les normes d'encadrement du décret sur les centres de vacances seront respectées pour les stages subventionnés par l'ONE, à savoir :

- Un animateur pour 8 enfants de moins de 6 ans
- Un animateur pour 12 enfants de plus de 6 ans

De plus, afin de respecter le décret, un animateur sur trois est breveté ou assimilé.

Les enfants sont accueillis par une équipe d'animation dynamique qui offre aux enfants un mode de vie adapté à leurs besoins ; et leur professionnalisme va de pair avec leur motivation et leur créativité.

Pour certaines activités spécifiques (Hexapoda, ferme pédagogique...), les enfants sont encadrés par les animateurs mais pris en charge également par des spécialistes.

Outre le personnel d'encadrement, du personnel d'entretien est affecté aux lieux où se déroulent les stages.

### ➤ **Moyens et matériel**

L'Administration Communale de Remicourt met l'école communale de Remicourt, située rue Jules Mélotte 15 à 4350 Remicourt, et ses infrastructures sportives, à disposition pour le centre de vacances.

Matériel à disposition :

- Jeux de société
- Matériel sportif et de psychomotricité (ballons, raquettes et balles de tennis, volants et raquettes de badminton, cerceaux, cordes à sauter, parachute...)
- Matériel spécifique aux ateliers (crayons, feuilles de couleurs, peinture...)
- Matériel de récupération (boîtes à œufs, bocaux, bouteilles, carton...)
- Téléphone
- Trousse de secours
- Classeur comprenant le listing des enfants, les fiches de santé, le projet d'accueil et le règlement d'ordre intérieur

L'Administration Communale finance le matériel nécessaire avec l'aide des subsides perçus de l'ONE.

Les fournitures (contenu des trousse de secours, collations, boissons, ingrédients pour les recettes culinaires, matériel de bricolage...) sont achetées dans les commerces de proximité (Delhaize, Traffic, Maximum, pharmacie du village...).

Le matériel sportif et de créativité est mis à la disposition des animateurs et des enfants. Chaque groupe doit gérer au mieux le matériel qu'il a emprunté.

L'environnement local pourra être exploité à travers des promenades ou des grands jeux comme par exemple des jeux de pistes à travers le village.

Les compétences spécifiques de certaines personnes pourraient être utilisées lors de certains thèmes ou de certaines activités (par exemple visite chez un apiculteur de la commune, visite d'un manège de l'entité...).

L'Administration Communale met aussi à disposition le bus communal et son chauffeur pour le transport des enfants de l'entité vers les stages ainsi que pour les déplacements prévus.

### ➤ **Réunions préliminaires**

Des réunions de concertation sont organisées avec l'équipe d'encadrement, avant chaque période d'accueil, pour que l'équipe puisse :

- S'approprier le projet d'accueil
- Réfléchir et penser aux animations
- Préparer et adapter les activités
- Echanger les idées
- Répartir les groupes d'âge
- Établir un mode de vie au quotidien
- Prévoir les besoins en matériel
- Aménager les locaux

Les réunions permettent également d'expliquer l'organisation et les principes d'animation à tous les animateurs désignés.

Elles permettent aussi aux animateurs de se rencontrer, de faire connaissance et de créer un esprit d'équipe et une cohésion entre eux.

Une dernière réunion est programmée avant le centre de vacances afin de faire le point sur les animations et sur le matériel nécessaire.

### ➤ **Evaluation**

A la fin de chaque journée, un débriefing est organisé par la coordinatrice afin de garder une cohérence d'action et de peaufiner les activités des jours suivants.

Une évaluation globale est faite aussi après chaque période en vue d'ajuster et d'améliorer le fonctionnement général et quotidien du centre de vacances. Elle permet aussi de discuter des attitudes de chacun.

Les remarques, commentaires et souhaits des enfants et des parents seront notés. Ils seront débattus lors de l'évaluation de l'équipe d'encadrement.

### ➤ **Equipe d'animation**

Les animateurs et la coordinatrice sont désignés, engagés et payés par l'Administration Communale. Les contrats sont conclus pour une période déterminée (période du centre de vacances).

L'équipe d'animation est pilotée par la coordinatrice. Cette dernière a pour rôle principal de superviser le centre de vacances mais aussi de régler les problèmes qui pourraient émerger lors du déroulement de celui-ci.

Chaque animateur vient avec ses propres compétences et ceci apporte un équilibre et une diversité riche à l'équipe.

L'équipe a un rôle social indéniable.

L'équipe d'animation :

- Établit un programme d'activités suivant un thème choisi
- Met en commun les différentes activités prévues
- Répartit les groupes d'âges d'enfants
- Aménage les locaux
- Établit un règlement interne pour le respect de l'autre et de soi-même
- Discute des difficultés, négocie des solutions
- Établit une évaluation, un bilan

Les animateurs s'engagent à :

- Assurer l'accueil et la surveillance des enfants
- Animer et encadrer les activités
- Assurer le suivi des contacts avec les parents
- Proposer des jeux et des activités aux enfants
- Veiller au bien-être des enfants

Le coordinateur s'engage à :

- Assurer la supervision, l'orientation, l'aide et l'information de l'équipe
- Etre le relais entre l'Administration communale, l'équipe et les parents
- Prendre les inscriptions
- Etablir les listes des présences
- Tenir la comptabilité relative à la période concernée
- Organiser des réunions de préparation et d'évaluation avec les animateurs
- Informer les parents et les enfants
- Planifier les activités en concertation avec les animateurs
- Etablir les attestations de présences et de déductions fiscales
- Assurer le suivi des fiches de santé complétées par les parents
- Etablir le planning des plaines de jeux actives
- Passer les commandes des collations et boissons offertes aux enfants durant l'été
- Réserver les excursions

# REGLEMENT D'ORDRE INTERIEUR

## ➤ Pouvoir organisateur

Le pouvoir organisateur est :

Administration Communale de Remicourt  
Rue Nouvelle Percée 5  
4350 REMICOURT  
[www.remicourt.be](http://www.remicourt.be)

La coordinatrice est :

MASY Sylvie  
0478/74.20.74  
[accueil.remicourt@skynet.be](mailto:accueil.remicourt@skynet.be)

L'échevin est :

BONNECHERE Bernard  
Echevin de la jeunesse, des stages et plaines de vacances

## ➤ Objectifs

Les objectifs principaux visent le développement physique, intellectuel, affectif et social des enfants à travers la créativité, l'accès à la culture, l'intégration sociale et l'apprentissage de la citoyenneté mais aussi à faire preuve de coopération envers les autres.

## ➤ Public accueilli

Les stages sont organisés, lors de chaque période de vacances scolaires, pour les enfants de 2 ans ½ à 12 ans habitant ou non sur le territoire de la commune de Remicourt, fréquentant ou non une école de l'entité.

L'accès au centre de vacances est ouvert à tous les enfants sans discrimination politique, philosophique, sociale, idéologique, raciale, culturelle, géographique ou autre. Aucune distinction, aucune priorité n'est donnée.

Le centre de vacances est également ouvert aux enfants à besoins spécifiques ; ils peuvent être accueillis après une rencontre avec les responsables de l'enfant et la coordinatrice du centre : quel projet pour l'enfant, quelles sont les attentes et les besoins de chacun (enfants, parents, animateurs),... Ceci afin de permettre à l'enfant de trouver sa place au sein du groupe,...

Pour organiser un stage, le nombre d'enfants minimum inscrits est fixé à 15.

## ➤ Information de qualité

Le site internet de la commune [www.remicourt.be](http://www.remicourt.be) reprend toutes les informations relatives au centre de vacances (dates, projet d'accueil, règlement d'ordre intérieur, formulaire d'inscription...).

Avant chaque période d'accueil :

- Des affiches sont diffusées
  - Dans toutes les implantations scolaires de la commune
  - A l'Administration communale
  - Dans plusieurs commerces de l'entité
- Une publicité et un bulletin d'inscription sont distribués à chaque enfant fréquentant les écoles de la commune
- Une affiche est diffusée sur le site internet de la commune

### ➤ **Périodes et heures d'ouverture**

Les stages accueillent les enfants de 7h30 à 17h30 pendant les vacances de :

- Carnaval
- Pâques (première semaine)
- Été (cinq semaines c'est-à-dire de mi-juillet à mi-août) → stages agréés par l'ONE
- Toussaint
- Noël (première semaine)

Pendant l'année scolaire, des stages sont organisés. Pendant l'été, trois semaines de stages et deux semaines de plaines de jeux actives sont organisées (dernière semaine de juillet et première semaine d'août).

### ➤ **Inscriptions**

Les inscriptions se font exclusivement par semaine complète.

L'inscription se fait préalablement (en respectant la date limite) par :

- Téléphone → coordinatrice 0478/74.20.74
- Mail → [accueil.remicourt@skynet.be](mailto:accueil.remicourt@skynet.be)
- Courrier → Administration Communale de Remicourt, rue Nouvelle Percée 5 à 4350 Remicourt

Les inscriptions sont gérées par la coordinatrice.

Un formulaire d'inscription est téléchargeable sur le site internet de la commune [www.remicourt.be](http://www.remicourt.be).

Les inscriptions préalables permettent de :

- Connaître le nombre d'enfants participant
- Prévoir l'encadrement adéquat en respectant les normes de l'ONE
- Prévoir les activités et le matériel nécessaire

De plus, les inscriptions de dernières minutes ne seront plus acceptées que dans des cas exceptionnels et pour autant que le nombre maximum d'enfants ne soit pas atteint (quota fixé par l'ONE).

Une fiche de santé est à remplir lors du premier jour de stage de l'enfant.

## ➤ Tarifs

Un prix dégressif est proposé pour les familles.

40€ par semaine pour le premier enfant.

Prix dégressif pour la semaine à partir du deuxième enfant :

- 30€ pour le deuxième enfant
- 25€ pour le ou les suivants de la même famille

L'accueil des enfants en dehors des heures d'activités est gratuit (de 7h30 à 9h et de 16h à 17h30).

### Modalités de paiement :

Le paiement du stage doit être effectué au plus tard 10 jours avant le début du stage, sur le compte de l'Administration Communale de Remicourt (garderies et stages) BE75 0910 1733 6151 (banque Dexia). En communication devront être mentionnés : le nom, le prénom, l'âge et les dates du stage concerné pour chaque enfant. La preuve de paiement devra être remise à la coordinatrice lors du premier jour de stage.

Si pour des raisons impérieuses, l'enfant ne pouvait malgré tout prendre part à l'entièreté du stage, nous vous demandons d'avertir la coordinatrice le plus tôt possible de l'absence de l'enfant. Dans ce cas, une somme proportionnelle à la durée de l'absence sera remboursée sur production d'un justificatif officiel, comme un certificat médical en cas de maladie.

Une attestation de participation au stage est remise à la personne responsable de l'enfant après chaque période d'accueil.

Une attestation de déductibilité des frais de participation aux activités de vacances est également envoyée dans le courant du premier semestre de l'année suivante.

## ➤ Participation financière

La participation financière ne doit pas représenter un obstacle à la participation de votre enfant à nos activités. En cas de problème financier, une solution acceptable sera proposée (étalement du paiement dans le temps, arrangement avec le CPAS...).

## ➤ Annulation de participation

En cas d'annulation, la coordinatrice doit être informée par téléphone avant le début du stage.

En cas de non participation de l'enfant pour des raisons médicales ou circonstances exceptionnelles, sur présentation d'un justificatif, le montant du stage pourra être remboursé.

Aucun remboursement n'est prévu pour toute activité entamée et interrompue de votre propre chef.



## ➤ Annulation par l'organisateur

Toute activité ne sera organisée que si elle obtient un nombre minimum d'enfants inscrits (15 enfants). Si le nombre requis n'est pas atteint dix jours avant le début de l'activité, les enfants inscrits seront prévenus personnellement et le montant de l'inscription sera remboursé.

En cas d'annulation du stage par l'organisateur pour des raisons imprévisibles et inévitables, les inscrits seront également avertis et remboursés.

## ➤ Horaires

Accueil de 7h30 à 9h et de 16h à 17h30.

Activités de 9h à 16h.

## ➤ L'équipe d'animation, les parents et les enfants

Le type de relation prônée entre l'équipe d'animation, entre les enfants, envers les parents et envers les enfants, sera basé sur la confiance et le respect mutuel.

L'équipe d'animation s'engage à encadrer et à animer les activités des enfants qui leur sont confiés tout en veillant au bien-être de ceux-ci.

Les parents s'engagent, pour leur part, à faciliter le travail de l'équipe d'animation en :

- Amenant les enfants au plus tard pour 9h et en les reprenant au plus tard à 17h30
- Quittant les locaux d'accueil après l'inscription journalière de l'enfant de façon à favoriser le début des activités dans les plus brefs délais
- Signalant le départ de l'enfant aux animateurs à la fin de la journée
- Communiquant leurs remarques et leurs suggestions éventuelles à l'équipe

Les enfants s'engagent à respecter les recommandations suivantes :

- Respecter les autres enfants et les animateurs
- Adopter une attitude polie et utiliser un langage correct à l'égard des autres enfants, des animateurs et de toute autre personne
- Respecter les locaux, le matériel et le mobilier scolaire mis à leur disposition
- La fréquentation de l'extérieur du bâtiment n'est autorisée qu'accompagné d'au moins un animateur

Certaines règles de vie seront imposées aux enfants après leur en avoir exposé le motif (par exemple les règles de sécurité) et d'autres seront discutées avant d'être retenues (comme par exemple pour le rangement du matériel).

En cas de manquement aux règles de vie, une conciliation sera menée avec le(s) enfant(s) concerné(s). Selon la gravité des faits, une sanction plus ou moins importante pourra être prise si possible avec l'assentiment de l'enfant.

Toute sanction donnée sera donc discutée avec et expliquée à l'enfant.

Les sanctions seront proportionnelles à la gravité de la faute de l'enfant. Elles ne seront jamais humiliantes mais tenteront de « réparer » les faits et auront un rapport avec les faits (par exemple : nettoyer, balayer, ramasser...).

Parfois, un éloignement temporaire de l'enfant pourra être décidé par les animateurs mais, il sera suivi d'une discussion avec l'enfant avant sa réintégration dans le groupe.

### ➤ Transport

Un circuit avec le bus communal est organisé gratuitement sur le territoire de la Commune de Remicourt.

Les arrêts prévus :

Pousset :	Place Roi Albert	8h30	16h30
	Calvaire	8h30	16h30
Lamine :	Place Vanderbemden	8h35	16h25
Hodeige :	Ecole communale, rue Joseph	8h40	16h20
	Corrin		
Momalle :	Place Marcel Hicter	8h45	16h15
	Ecole communale, rue Joseph	8h50	16h10
	Désir		
Remicourt :	Ecole communale, rue Jules	9h	16h
	Mélotte		

### ➤ Vie quotidienne

Les enfants sont répartis en groupes selon les âges :

- De 2 ans ½ à moins de 6 ans
- De 6 ans à 8 ans
- De 9 ans à 12 ans

Pour chaque groupe, un animateur est prévu au minimum.

Les enfants sont accueillis en garderie à partir de 7h30.

Les activités démarrent à 9h, avec un arrêt pour les collations et le dîner, et se terminent à 16h, heure à laquelle les parents peuvent venir reprendre les enfants et ce, jusque 17h30 au plus tard (la garderie est prévue jusqu'à cette heure).

### ➤ Vêtements et sacs

- Adaptés à la météo et à l'activité prévue
- Marqués au nom de l'enfant
- Les vêtements oubliés seront rassemblés dans une caisse placée dans l'entrée de l'école et mise à disposition des parents pendant les heures de stage et garderie
- En cas de forte chaleur, il est recommandé à l'enfant d'avoir une casquette et de la crème solaire marqués à son nom
- Lingettes, langes et vêtements de rechange pour les plus jeunes

## ➤ **Repas**

Le repas de midi se prendra dans la mesure du possible dans le réfectoire sauf lors des excursions.

Le repas collectif est pour l'enfant un moment pour manger mais aussi une source de joie, un lieu d'échanges et de socialisation.

Il faut veiller à sa qualité en y consacrant le temps nécessaire, en assurant l'encadrement suffisant pour aider chacun, en garantissant une ambiance calme et sereine, en se rendant disponible auprès des enfants, en permettant à l'enfant de prendre son repas à son aise...

Un frigo est disponible pour y déposer les boîtes à tartines des enfants.

### ✓ **Collations, tartines, boissons et boîtes à tartines**

Chaque jour, les parents doivent prévoir tartines, boissons et autres collations en suffisance et une boîte à tartines, le tout marqué au nom de l'enfant. Les collations saines sont recommandées.

Toutefois, le centre de vacances met en permanence de l'eau potable à disposition des enfants.

Pour les activités de l'été, une collation, une bouteille d'eau de 0,5 litres et de la grenadine sont offertes par le Pouvoir Organisateur.

### ✓ **Règles d'hygiène et d'alimentation**

La notion de qualité doit aussi être présente dans le quotidien de l'alimentation.

Avant de manger, les enfants font un passage aux toilettes et se lavent les mains. Après les collations et repas, les enfants ramassent leurs déchets et les mettent dans les poubelles sélectives prévues à cet effet.

Les animateurs organisent des tournantes pour le rangement du réfectoire.

## ➤ **Sieste**

La sieste répond à un besoin physiologique pour les plus petits. Nous en tenons compte et nous proposons un temps et un espace sieste à ceux qui en ont besoin. Pour les autres, un temps d'activités calmes est proposé au même moment (lecture d'histoires, dessins...).

Une sieste surveillée est accessible, dans un espace spécifique d'une classe maternelle, aux petits qui en éprouvent le besoin.

## ➤ **Santé et bien-être des enfants**

Des conditions élémentaires d'hygiène et de sécurité doivent être respectées.

Gérer la santé n'est pas seulement soigner les petits bobos ou faire appel à des spécialistes pour les accidents plus graves. C'est d'abord développer une attitude qui permette à l'enfant d'évoluer dans

un environnement sain et rassurant avec des adultes disponibles, à l'écoute, soucieux de son bien-être, de son épanouissement et des conditions de son développement.

Avoir le souci de la santé de l'enfant, c'est avant tout d'être attentif à :

- Respecter son rythme de vie et d'activité
- Lui offrir des conditions de vie optimales pour qu'il puisse rire, jouer, s'amuser
- Développer des comportements respectueux de son rythme et de ses besoins au sens large
- Lui permettre de se reposer et de dormir dans de bonnes conditions
- Respecter son appétit
- Veiller à ce qu'il boive suffisamment et lui donner accès à de l'eau en suffisance
- L'aider à se protéger du soleil
- Développer la prévention pour éviter les accidents

Un centre de vacances étant un milieu de vie comme les autres, l'équipe d'animation peut être amenée à devoir gérer des incidents de santé plus ou moins importants. L'équipe d'encadrement devra prendre les bonnes initiatives face aux bobos pouvant survenir au quotidien mais aussi être consciente de ses limites, des risques liés à une réaction inadaptée et de ne pas hésiter à passer le relais à des spécialistes.

La coordinatrice est la personne compétente et responsable pour s'occuper en priorité de la boîte de secours et des fiches de santé. Elle a son brevet BEPS reconnu par la Croix Rouge.

Aucun médicament ne sera administré à l'enfant hors prescription médicale explicite et écrite.

Pour quelque bobo que ce soit, l'équipe d'encadrement en tiendra toujours les parents informés.

### ✓ **Numéros de contacts**

En cas de problème ou de retard, les animateurs sont joignables via le téléphone de l'école (019/54.58.54).

Le numéro de la coordinatrice sera également remis en début de stage (0478/74.20.74).

Une fiche médicale reprendra le numéro de téléphone des responsables de l'enfant et celui du médecin traitant.

### ✓ **Fiche de santé**

Les parents doivent compléter une fiche de santé pour leur(s) enfant(s) et la remettre à la coordinatrice dans les plus brefs délais. Cette fiche regroupe les informations quant à l'état de santé du participant, à ses besoins et à tout renseignement utile à l'organisation des activités.

Les fiches sont rangées à côté de la boîte de secours et facilement accessibles afin de pouvoir en disposer immédiatement en cas d'urgence. Les renseignements que la fiche contient peuvent être utiles au médecin, à la personne chargée des soins, mais aussi aux animateurs pour adapter leur attitude lors des activités ou lorsqu'une difficulté est rencontrée.

La coordinatrice consulte toutes les fiches santé et fait le relais à l'équipe d'animation pour les informer.

La fiche est utilisée par l'équipe d'encadrement dans le respect de la loi sur la vie privée : aucune information ne peut faire l'objet de discussion en dehors de l'organisation des soins et de son impact sur l'animation. De même, ces informations ne pourront en aucun cas être divulguées si ce n'est au corps médical contacté dans le cadre de soins apportés au participant.

### ✓ **Trousse de secours**

Son contenu doit permettre de dispenser les premiers soins et de gérer les questions de santé dans la vie quotidienne.

La boîte de soins « mobile » est clairement identifiée et est déposée dans un endroit facilement accessible, au sec, à l'abri de la chaleur et hors d'accès des enfants. Elle est disponible en permanence dans le même lieu.

La trousse de secours est contrôlée annuellement lors du passage de la coordinatrice ONE.

### ✓ **Listing téléphonique**

Afin de pouvoir parer rapidement à toute éventualité, une série de coordonnées utiles est présente à côté du téléphone ainsi que dans la farde avec les fiches de santé.

Les numéros de téléphone reprennent les services d'urgence, les pompiers, la police, les hôpitaux, les médecins, les pharmacies, la coordinatrice, l'échevin en charge du centre de vacances...

### ➤ **Déplacements extérieurs**

Des déplacements pourraient être nécessaires selon les activités, comme par exemple pour un grand jeu, et pourraient être effectués à pied, en train ou en bus selon la distance.

L'Administration Communale met aussi à disposition son bus et son chauffeur pour toute la durée des plaines.

### ➤ **Sécurité**

L'aménagement est pensé de manière à ce que tous les enfants puissent s'amuser, trouver de l'intérêt quel que soit leur âge. Les activités ou les espaces plus dangereux font l'objet d'une surveillance permanente de façon à prévenir d'éventuels accidents.

En soi, les découvertes et expérimentations indispensables pour l'épanouissement et l'autonomisation des enfants comportent des risques. Dans l'hypothèse où la politique d'accueil s'efforcerait de parvenir au risque zéro, on créerait des structures où il ne se passe rien et où les enfants encourent le risque d'un développement limité. La sécurité consiste plutôt dans la manipulation habile des dangers et non dans l'évitement des risques.

Aussi, le niveau de surveillance doit être en équilibre avec le but éducatif de permettre la capacité et le désir croissants de l'enfant d'agir de manière indépendante et responsable.

## ➤ **Assurances**

Les enfants et les animateurs sont assurés en cas d'accident corporel survenu au centre de vacances ou lors de tout déplacement extérieur par souscription d'une police d'assurance prise par l'Administration Communale pour les activités extrascolaires.

## ➤ **Vie communautaire**

### ✓ **Respect des autres**

Les enfants restent toujours sous l'autorité des animateurs qui leur sont affectés, tant à l'intérieur du bâtiment qu'à l'extérieur. Ils s'efforcent d'adopter une attitude digne et exemplaire tout au long de la semaine : langage courtois avec tout le monde, aussi bien avec les autres enfants que les animateurs et autres membres du personnel.

### ✓ **Respect à la liberté et à l'autonomie de l'enfant**

Lors du premier jour au centre de vacances, les animateurs et les enfants discuteront ensemble d'une charte de vie commune. Les animateurs et les enfants discuteront également du programme d'activités.

### ✓ **Tenue vestimentaire**

Elle doit être adaptée aux activités.

« Au centre de vacances, on n'a pas peur de se salir ! »

### ✓ **Objets de valeur**

Il est déconseillé de venir avec des objets de valeur.

L'Administration Communale n'est pas responsable de vols ou pertes d'objets personnels.

### ✓ **Déplacements dans le bâtiment et sorties**

Les déplacements se font calmement, par respect des personnes et enfants qui partagent le bâtiment.

### ✓ **Matériel, locaux et terrain**

Chaque enfant veille à respecter le matériel et les locaux mis à sa disposition. Il remet les objets et matériel empruntés, à temps et en bon état. Les locaux et terrain utilisés sont quittés dans l'état où ils se trouvaient initialement. Toute dégradation volontaire du matériel est à charge du responsable.

### ✓ **Investissement personnel**

Les enfants veillent à maintenir et à favoriser une ambiance de camaraderie détendue et efficace, de relation franche avec tous les membres du stage (pas de paroles ou gestes déplacés). La vie communautaire doit toujours s'appuyer sur le respect des autres.

### ✓ **Adhésion au règlement d'ordre intérieur**

Tout enfant et parent d'enfant inscrit au centre de vacances s'engage à prendre connaissance du règlement d'ordre intérieur et accepte que des mesures soient prises à son égard en cas de non-respect de ce dernier. Les sanctions sont toujours proportionnelles à l'écart commis. Dans des cas d'extrême gravité, l'Administration communale se réserve le droit de renvoyer un enfant.

Les différents éventuels sont à régler en priorité avec la coordinatrice.

#### ➤ **Droit à l'image**

Peuvent être prises les photos des enfants représentant les activités normales du centre de vacances (photos des activités, des excursions...) en vue d'illustrer ces dernières.

Elles pourront être diffusées ou publiées sur le site internet de la Commune (dont l'accès est illimité) ou pour tout autre usage interne à l'ATL (expositions, fête de l'ATL, panneaux pédagogiques et didactiques...) ainsi qu'à l'usage informatif de la population effectué par le pouvoir organisateur (bulletin communal, presse locale, site internet).

Les parents/personnes exerçant l'autorité parentale ainsi que les personnes concernées possèdent des droits d'information, d'accès, de rectification et d'opposition au traitement des images les concernant. Toute demande y relative doit être adressée au pouvoir organisateur.

**Tous les cas qui n'apparaîtraient pas expressément dans le présent règlement seront examinés par l'équipe d'encadrement et/ou par le pouvoir organisateur.**